

femmes capables d'être les fédérateurs des énergies individuelles », la « responsabilité des chefs d'établissement et des maîtres-directeurs », au long de pages et de pages, alors que si peu de place et de contenu réel sont consacrés à la formation des enseignants et à la recherche pédagogique. Dommage !

Ces deux textes contiennent donc beaucoup de notations courageuses et pertinentes qui seront utiles. Leurs non-dits inclinent toutefois à penser que certaines autres « vraies questions » n'ont pu être abordées ou explicitées : notamment la conversion des directions et inspections scolaires à l'importance de la recherche ; la conversion des commissions de spécialistes et des universitaires à l'importance de l'enseignement selon des pratiques performantes. Mais ceci est une autre histoire, comme aurait dit Kipling, au sein de jungles où il est difficile de progresser candidement.

André de PERETTI

LEGRAND (Louis). — *Les politiques de l'éducation*, Paris : PUF, 1988, 126 p.

Avec *Les politiques de l'éducation*, Louis Legrand nous offre, une fois de plus, un livre dense, clair, sur un objet qui devient une préoccupation majeure des gouvernements et des acteurs des systèmes éducatifs. Bien dans la lignée des *Que sais-je*, cet ouvrage fait le point, clarifie le concept de politique de l'éducation, qui en avait bien besoin. En effet, tout un chacun parle aujourd'hui de politique éducative alors qu'il s'agit, souvent, d'un projet ou d'une réalisation ponctuels et partiels. On ne peut à bon droit se saisir du terme de politique de ... quelque chose que s'il y a définition de finalités, d'objectifs opérationnels, planification de l'atteinte de ces objectifs et des moyens financiers qu'ils nécessitent en des lieux délimités.

Lieux délimités mais de configurations diverses : ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage que de poser la problématique de la décentralisation de tout système éducatif en des termes neufs : décentralisation n'est pas simple déconcentration des décisions (chapitre IV). Les acteurs d'un établissement scolaire peuvent ou doivent devenir les décideurs d'une politique clairement définie pour leur établissement. De l'établissement au gouvernement, en passant par la commune, la région, le bassin de formation, l'académie, le ministère, les

capacités à définir des politiques d'éducation sont diverses. Encore faut-il que cette conception d'une politique soit précise, rigoureusement et méthodiquement définie.

Pour ce faire et se saisir d'une méthode, voici décideurs actuels et futurs munis d'un bon *outil* : Louis Legrand présente du chapitre premier au chapitre trois la démarche intellectuelle permettant de définir une politique d'éducation, démarche qui va de la *détermination des objectifs*, laquelle est en liaison avec les idéologies existantes, puis de la *détermination des moyens* (où la recherche devrait avoir mais n'a pas, en France une place privilégiée), à la *mise en œuvre* et à la *planification*.

Bien sûr, Louis Legrand accorde à la recherche pédagogique dans la détermination des moyens (contenus et méthodes d'enseignement, organisation des établissements, formation des maîtres) une place importante, au moins théoriquement. À cette analyse s'ajoutent un regret et une critique vigoureuse : le système éducatif français, ses décideurs — exclusivement au ministère — n'admettent pas de fait, les recherches circulaires qui suivent pas à pas une innovation sur une cohorte d'élèves avant de passer à la généralisation. Du coup, il est impossible de corriger les distorsions, les dérives dans l'application de telle ou telle décision puisque l'on n'a pas voulu prendre le temps ou la précaution de tenir compte des résultats provisoires de la recherche. Celle-ci a souvent été débordée par des décisions hâtives prises au niveau du pouvoir politique sans attendre les résultats des recherches, ainsi mises en porte-à-faux quand ce n'est pas purement et simplement ignorées ou détruites ... (p. 33).

Les considérations de l'auteur sur la recherche (pp. 31 à 37), les jugements critiques qu'il porte sur l'attitude des divers ministres et ministères de l'Éducation en France à l'égard de l'INRP et de la recherche pédagogique, seraient à citer en entier. Ce raccourci est saisissant de juste acuité.

Le lecteur de notre revue pourra trouver dans ces mêmes pages l'affirmation de la nécessité de la formation des enseignants en relation fonctionnelle avec la recherche ... « il n'y a pas de recherche valable sans durée ». La mise en place d'une innovation demande une formation sérieuse du corps enseignant ... Quant à la généralisation elle exige, elle aussi, un effort considérable de formation, c'est-à-dire du temps et des moyens financiers importants ...

Comme on le voit par ces quelques phrases (p. 32) le triptyque fondamental innovation-recherche-formation, sur lequel a reposé la politique de l'INRP de 1982 à 1986 se trouve mis en valeur dans la définition d'une politique de l'éducation.

Au reste on pourrait aisément, en *transposant* à la formation des enseignants, ce qui est dit d'une politique de l'éducation, définir

— enfin — une politique et une planification véritable d'une formation des enseignants pour la France, voire pour l'Europe. Cet ouvrage est en effet, un outil de conception très utile pour les décideurs, pour tous ceux que préoccupe la nécessité de mieux structurer la formation continue des enseignants et de ne pas laisser séparées formation des maîtres du premier degré et formation des enseignants du second degré.

Après le chapitre IV, dont nous avons déjà mentionné l'importance et qui porte sur la question politique essentielle : « centralisation et autonomie locale », Louis Legrand reprend, du chapitre IV au chapitre VIII, des problèmes qu'il avait traités en partie dans *l'école unique, à quelles conditions ?* et dans *la différenciation pédagogique* (Éd. du Scarabée, 1981 et 1986).

Mais cette reprise est assortie d'une distanciation historique et sociologique due à la réflexion qu'a suscitée chez l'auteur le mouvement de balancier intervenu en 1984, avec le départ brutal du ministre regretté Alain Savary — départ dû, on le sait, à la réaction de l'opinion, non préparée, non prévue, en faveur de l'école privée — et avec l'arrivée de J.-P. Chevènement au ministère de l'Éducation nationale.

Ces chapitres constituent une argumentation serrée et nuancée à la fois pour soutenir « maintenir et améliorer le fonctionnement des systèmes unifiés » (p. 120) afin d'éviter un système scolaire dual, reposant sur l'élitisme et son corollaire, l'échec scolaire. Le dernier chapitre, au reste, est consacré à *la lutte contre l'échec scolaire*. Lutte toujours actuelle, bien que déjà ancienne puisque, selon l'auteur, le problème était posé dès 1909, enjeu capital aujourd'hui pour une politique et des hommes politiques qui veulent faire reculer l'injustice scolaire, laquelle n'est qu'une des formes de l'injustice sociale, voire la conséquence de cette dernière.

« Le pari », ici, « est celui d'une efficacité possible de la pédagogie, quel que soit l'équipement mental initial hérité du milieu » (p. 120).

« Efficacité de la pédagogie », en même temps que « solution à trouver dans la société elle-même ... lorsqu'il s'agit de l'amélioration du sort matériel ... et culturel de populations défavorisées » (p. 121), tel est l'équilibre à chercher, à trouver dans la définition d'une politique de l'éducation en 1988. Avec cet ouvrage, un tel équilibre, une telle politique ne sont plus de l'ordre de l'utopie : il procure un outil indispensable à ceux qui décident du ou des systèmes d'éducation.

Francine BEST